



Succession, vente d'actions

Par **Michel de Massu**, le **24/01/2019** à **13:11**

Bonjour, notre Maman est décédé en août 2018, en septembre nous avons demandé à notre notaire de vendre les actions. On s'aperçoit que ces actions ont été vendues en janvier 2019 avec une moins-value de 10000 euros sur les 75000 calculés lors de notre premier rendez-vous fin septembre. Comment faire valoir nos droits?? merci d'avance pour votre réponse.